

# L'activité des collectivités organisatrices de la distribution d'énergie en 2007



Xavier Pintat

L'année 2007, qui fait l'objet du présent rapport national d'activité des collectivités organisatrices de la distribution d'énergie, aurait dû être logiquement marquée au sceau de la généralisation, aux consommateurs résidentiels, de l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et de la fourniture de gaz naturel. Toutefois, si cette échéance a bien été respectée sur le plan strictement juridique, elle n'a pas pour autant constitué un véritable évènement, les ménages préférant, dans leur écrasante majorité, conserver le bénéfice des tarifs réglementés de vente.

2007 a néanmoins été, pour nos collectivités, une année importante, car elle leur a permis de continuer à se restructurer face à la montée des défis, et de se doter d'outils diversifiés, concourant à la mise en place de véritables politiques de régulation locale de la desserte en énergies de réseaux de leurs territoires.

2007, une année marquée par de  
profondes mutations dans le  
secteur énergétique

Rappelons tout d'abord que les compétences relatives à l'organisation de la distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, ainsi que celles concernant la fourniture d'électricité ou de gaz dans le cadre des tarifs réglementés de vente, et du tarif spécial « produit de première nécessité » pour l'électricité, ont été attribuées par la loi aux communes (ainsi que, pour des raisons historiques, aux départements du Loiret et de la Sarthe), qui les exercent presque toujours dans le cadre de syndicats d'énergie.

Dans le contexte actuel de tensions sur le coût et la qualité de l'électricité et du gaz, et de la nécessité d'améliorer la maîtrise de la demande dans ce domaine, le législateur avait souhaité, avec l'article 33 de la loi relative au secteur de l'énergie de décembre 2007, émettre un signal fort sur l'opportunité, pour les collectivités territoriales, d'exercer leur « pouvoir concédant » pour la distribution d'électricité sur un périmètre géographique suffisamment étendu pour réaliser une bonne synthèse entre démocratie locale, solidarité territoriale et efficacité technique et économique. Ce processus de regroupement des autorités concédantes sur une maille au moins départementale est entré dans sa phase active en 2007, les préfets prenant de très nombreuses initiatives afin d'ouvrir le débat sur les territoires où un tel regroupement départemental n'est pas encore effectif.

Des résultats très encourageants ont d'ores et déjà été obtenus en 2007, certains syndicats d'électricité ayant rapidement achevé leur « départementalisation », d'autres ayant bénéficié de l'adhésion de nouvelles communes ou de groupements de communes infra-départementaux. Si, à l'approche des élections municipales du printemps 2008, il a été souvent (et légitimement) observé une suspension provisoire de ce processus, celui-ci a depuis repris son cours, laissant augurer une fructification rapide des premiers efforts de 2007.

Au-delà de la poursuite au quotidien de leur activité opérationnelle – contrôle de la bonne exécution des contrats de concession, maîtrise d'ouvrage de travaux de développement et de modernisation des réseaux de distribution, actions de maîtrise de la demande d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables – nos collectivités organisatrices de la distribution d'énergie ont par ailleurs commencé à mettre en œuvre, en 2007, de nouveaux outils de régulation locale, le plus souvent élaborés en partenariat étroit avec les services de la FNCCR. Le travail de mise en conformité juridique des modèles de contrats et cahiers des charges pour les concessions électriques et gazières mené à bien en 2007 a ainsi été prolongé et relayé par des initiatives périphériques à la concession, souvent liées à la mission de fourniture (diffusion du guide « Bien acheter son électricité et son gaz », dépôt de la marque de qualité « Clair'énergie », mise en ligne du site « energie2007.fr »...). La coexistence entre les tarifs réglementés et le marché a été rendue plus facile par l'adoption, par le Parlement, de la réversibilité de l'exercice de l'éligibilité pour les petits consommateurs, sur la base d'une proposition de loi déposée au cours de l'été 2007, dont le principe avait été préalablement défini par une délibération de notre Conseil d'administration, témoignant ainsi du fort engagement des collectivités organisatrices de la distribution d'énergie, derrière la bannière de la FNCCR, en faveur d'une adaptation permanente des systèmes électrique et gazier aux attentes du citoyen-consommateur.

Enfin, la proximité des enjeux et des contraintes en termes de desserte du territoire a conduit également les collectivités organisatrices de la distribution d'électricité à s'impliquer fréquemment dans la promotion du déploiement de la fibre optique, dans la perspective de la généralisation, à terme, des communications électroniques en très haut débit.

J'espère que ce rapport d'activité, élaboré par le Conseil d'orientation pour l'expertise des concessions de la FNCCR, permettra à chacun de ses lecteurs de mesurer pleinement l'enjeu de l'implication des autorités locales organisatrices de la distribution d'énergie dans l'ensemble de ces questions, fondamentales pour notre quotidien et pour notre avenir.

S'adapter aux attentes du consommateur

Xavier Pintat

Sénateur de la Gironde  
Président de la FNCCR

# Sommaire

## Thème 1



### L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz

- |  |    |
|--|----|
| 1- Rappel des événements marquants de 2007   | 9  |
| 2- L'activité de la FNCCR et des collectivités organisatrices de la distribution d'énergie | 10 |

## Thème 2



### Le renforcement de la coopération intercommunale dans le secteur de la distribution d'énergie

- |   |    |
|---|----|
| 1- Dans le secteur de la distribution d'électricité | 19 |
| 2- Dans le secteur de la distribution du gaz        | 22 |

## Thème 3



### L'adaptation, l'application et le contrôle du contrat de concession de distribution publique d'électricité

- |  |    |
|--|----|
| 1- Actualisation du modèle de cahier des charges de concession   | 25 |
| 2- Contrôle du service public de distribution d'électricité  | 26 |
| 3- Travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des autorités organisatrices de la distribution d'électricité | 33 |

## Thème 4



### L'engagement des COD d'énergie en faveur du développement durable

- |   |    |
|---|----|
| 1- Des effectifs en très forte progression dans le domaine des EnR et de la MDE | 39 |
| 2- L'activité de la FNCCR en 2007   | 40 |
| 3- Les actions menées par les COD d'énergie                                     | 41 |

## Thème 5



### Améliorer la couverture numérique du territoire en haut et en très haut débits

- |  |    |
|--|----|
| 1- Rappel des enjeux   | 51 |
| 2- L'enfouissement coordonné des lignes de distribution d'électricité et de communications électroniques : bilan 2007 de l'accord cadre FNCCR / AMF / France Télécom | 52 |
| 3- Les actions visant à résorber la "fracture" numérique en milieu rural   | 53 |

3

Avant-propos

6

Rappel de quelques faits marquants en 2007

# Faits marquants en 2007



## » Janvier

- L'adoption de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie marque le début d'un processus de consolidation de la coopération intercommunale dans le secteur de la distribution publique d'électricité, qui vise à favoriser la création, lorsque tel n'est pas encore le cas, d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte pour l'exercice de cette compétence sur le territoire de toutes les communes du département.
- Création du Conseil d'orientation pour l'expertise des concessions (COEC) de la FNCCR, présidé par Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur et Président du Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74).

## » Avril

- Audition de Xavier PINTAT, Sénateur et Président de la FNCCR, par la mission commune d'information du Sénat sur la sécurité d'approvisionnement électrique de la France et les moyens de la préserver, instituée à la suite d'un incident survenu en Allemagne le 4 novembre 2006, qui a brutalement privé d'électricité plus de 15 millions de foyers européens.
- Ouverture par la FNCCR d'un site internet d'information spécialement dédié à l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence : [www.energie2007.fr](http://www.energie2007.fr)

## » Mai

- Co-édition par la FNCCR et ses collectivités adhérentes d'un guide d'information intitulé « Bien acheter son électricité et son gaz », pour informer et sensibiliser les consommateurs dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du marché résidentiel.

## » Juin

- Publication du rapport de la mission commune du Sénat intitulé « Approvisionnement électrique : l'Europe sous tension ».
- Signature au niveau national d'un protocole d'accord entre la FNCCR et Gaz de France, relatif à la mise à jour juridique du modèle de cahier des charges de concession de 1994 pour la distribution publique de gaz naturel.

## » Juillet

- Ouverture totale des marchés de l'électricité et du gaz en France, étendue le 1<sup>er</sup> juillet à l'ensemble du secteur résidentiel.
- Signature au niveau national d'un accord-cadre entre la FNCCR et EDF, relatif à la mise à jour juridique du modèle de cahier des charges de concession de 1992 pour la distribution publique d'électricité.
- Lancement des travaux du Grenelle de l'environnement.

## » Août

- Proposition de loi déposée au Sénat par le Président de la FNCCR, Xavier PINTAT, tendant à autoriser la réversibilité de l'exercice des droits relatifs à l'éligibilité pour l'achat d'énergie électrique.
- Publication du décret n° 2007-1280 du 29 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, fixant les principes de calcul de la contribution facturée aux demandeurs de raccordements.

## » Septembre

- Présentation par la Commission d'un troisième « paquet » législatif destiné à améliorer le fonctionnement des marchés intérieurs de l'électricité et du gaz.

## » Octobre

- À l'issue de la première phase de concertation, réunion de quatre tables rondes instituées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.
- Lancement par la FNCCR de la marque collective CLAIR'ENERGIE, qui vise à éclairer les consommateurs d'électricité et de gaz et les aider à choisir leurs fournisseurs en toute confiance.

## » Octobre à décembre

- Le législateur autorise les consommateurs résidentiels à revenir aux tarifs réglementés de vente d'électricité au plus tôt six mois après avoir exercé leurs droits à l'éligibilité. Cette disposition, directement inspirée de la proposition de loi déposée en août par le Président de la FNCCR, est définitivement adoptée dans la loi n° 18 du 22 janvier 2008 relative aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz. Ce texte comporte également des mesures rendant l'éligibilité facultative pour tous les consommateurs résidentiels d'électricité et de gaz, ainsi que pour les petits consommateurs professionnels d'électricité de moins de 36 kVA de puissance souscrite, lorsqu'ils emménagent sur un site où l'éligibilité a déjà été exercée par l'occupant précédent.

## » Décembre

- Publication du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité, et de l'arrêté du même jour pris pour son application.